

# TRANSFORMATION



MODE D'EMPLOI

## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À LA TRANSFORMATION

Mis à jour le 26/01/2026

# TRANSFORMATION

## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Liste des éléments éligibles</b>	<b>3</b>
1.1.	Éléments extérieurs	3
1.2.	Éléments intérieurs	4
1.3.	Éléments complémentaires	5
<b>2.</b>	<b>Préparez votre dossier de demande d'aide avant le dépôt en ligne sur GIIMT</b>	<b>6</b>
2.1.	Vérifiez la création et l'exactitude de votre compte GIIMT	6
2.2.	Préparez les pièces à transmettre	7
2.3.	Identifiez les éléments éligibles dans vos devis	9
<b>3.</b>	<b>Accès au formulaire en ligne</b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b>Contact de la Plateforme transformation</b>	<b>12</b>

# TRANSFORMATION

## 1. Liste des éléments éligibles

**La transformation doit porter sur au moins deux éléments concernant la partie extérieure du commerce et au moins deux éléments concernant la partie intérieure du commerce.**

**Ces éléments seront à cocher lors du dépôt de dossier sur GIIMT.**

### 1.1. Éléments extérieurs :

- a) L'enseigne traditionnelle de la profession communément appelée « carotte », fixée par arrêté du 6 septembre 2016, à l'exclusion de celle comportant la mention « TABAC » ;
- b) Les éléments de signalétique du commerce multi-produits et services apposés sur la devanture, listés ci-après :
  - enseigne multi-services
  - panneaux commerciaux
  - pictogrammes
  - lettres découpées
  - impressions numériques
  - stickers
  - bandeaux défilants lumineux
  - totem
  - écrans digitaux positionnés sur la devanture à l'intérieur du commerce et visible depuis l'extérieur
- c) Store-banne ;
- d) Les éléments suivants de la devanture du local commercial, en dehors des éléments entrant dans le champ d'attribution de l'aide à la sécurité :
  - éclairage
  - pergolas
  - vitrines fixes ou ouvrantes
  - portes et fenêtres
- e) Le ravalement de la façade extérieure du débit
- f) La création ou la modification d'une terrasse et/ou d'une véranda, destinées à la clientèle et situées en devanture, à l'arrière ou sur un des côtés du local commercial

# TRANSFORMATION

## 1.2. Éléments intérieurs :

a) L'ensemble des mobiliers et éléments associés, destinés à la présentation et à la vente de produits et services autres que les produits à fumer, notamment :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> linéaires           | <input type="checkbox"/> comptoirs   |
| <input type="checkbox"/> îlots               | <input type="checkbox"/> fonds   |
| <input type="checkbox"/> armoires            | <input type="checkbox"/> bandeaux  |
| <input type="checkbox"/> caissons            | <input type="checkbox"/> plateaux  |
| <input type="checkbox"/> gondoles            | <input type="checkbox"/> supports adaptés à la vente d'un produit spécifique |
| <input type="checkbox"/> vitrines            | <input type="checkbox"/> présentoirs   |
| <input type="checkbox"/> caves               |  |
| <input type="checkbox"/> étagères            |  |
| <input type="checkbox"/> tables et tablettes |  |

b) Ensemble des matériels, équipements et éléments associés destinés à accueillir des produits et services autres que les produits à fumer, notamment :

- réfrigérateurs positifs ou négatifs
- distributeurs de produits alimentaires secs ou frais
- distributeurs de boissons ou autres liquides
- matériels ou équipements de cuisines et éléments de cuisson

c) Éléments et accessoires de signalétiques intérieurs :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> totem signalétique | <input type="checkbox"/> stickers               |
| <input type="checkbox"/> chevalet           | <input type="checkbox"/> impressions numériques |
| <input type="checkbox"/> cadre d'affichage  | <input type="checkbox"/> enseignes intérieures  |
| <input type="checkbox"/> porte-brochures    | <input type="checkbox"/> pictogrammes           |
| <input type="checkbox"/> lettres découpées  | <input type="checkbox"/> écrans digitaux        |

d) Les outils de digitalisation suivants :

- bornes de services pour les encaissements, impressions de document, abonnements, rechargements, prises de commandes ;
- applications mobiles et sites internet marchands ;
- tablettes à usage de vente ;
- solutions de connexion Wifi ;
- solutions logicielles de relation client ou fidélisation ;
- systèmes d'encaissements déportés ;
- systèmes d'analyse des flux clientèle ;
- systèmes d'affichage dynamique dédiés à l'animation commerciale ou à l'information citoyenne ;
- étiquettes connectées ;
- outils de géolocalisation.

e) Éclairage

# TRANSFORMATION

## 1.3. Éléments complémentaires

(Éléments pris en charge uniquement si la demande comporte déjà deux éléments extérieurs et deux éléments intérieurs) :

- a) les travaux relatifs aux sols, plafonds, murs, menuiseries, l'électricité, les sanitaires accessibles à la clientèle, les terrasses et les vérandas non mentionnées à l'article 2 ;
- b) les services et conseils tels que les études de marketing, les conseils d'aménagement, de réaménagement, les conceptions d'architectes, de designer et de merchandising ;
- c) les outils de gestion pour les terminaux d'encaissement ;
- d) les éléments contribuant au confort et à la qualité d'accueil des consommateurs :
  - diffuseur d'ambiance olfactive ;
  - matériels de diffusion audiovisuelle notamment télévisions, vidéoprojecteurs, écrans, câblages, antennes, paraboles ;
  - matériels de sonorisation permettant la diffusion d'une musique d'ambiance : enceintes, câblage, amplificateur, caisson de basse, haut-parleur ;
  - mobilier de collecte de petits objets du quotidien dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale, comme la récupération de mégots, piles et batteries, capsules café, capsules e-liquide, téléphonie ;
  - sas d'entrée ;
  - climatisation, chauffage.
- e) matériels et travaux permettant l'aménagement d'un lieu de stockage en dehors de l'espace de vente pour gérer l'activité « service colis » ;
- f) les meubles et éléments associés mentionnés au point 2° a) de l'annexe 1, lorsqu'ils sont destinés à la présentation et à la vente de produits du tabac et produits à fumer, ainsi que l'ensemble des matériels, équipements et éléments associés mentionnés au point 2°b) de l'annexe 1 lorsqu'ils sont destinés à accueillir des produits du tabac et produits à fumer.

# TRANSFORMATION

## 2. Préparez votre dossier de demande d'aide avant le dépôt en ligne sur GI MT

### 2.1. Vérifiez la création et l'exactitude de votre compte GI MT

La création d'un compte personnel sur le site internet des douanes <https://www.douane.gouv.fr> est le préalable nécessaire à l'accès à l'applicatif GI MT (Gestion Informatisée du Monopole du Tabac). Les modalités de création du compte sont rappelées dans le pas-à-pas relatif aux modalités de création d'un compte personnel ainsi que dans la notice d'information en ligne sur le site internet de la douane au lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/sinscrire-et-creer-un-compte-personnel-sur-douanegouvfr>

Pour avoir accès à GI MT, le débitant de tabac devra se connecter à son **espace personnel** sur le site <https://www.douane.gouv.fr> en renseignant son identifiant et son mot de passe puis cliquer sur **Gestion Informatisée du Monopole du tabac (GI MT)**.

Le débitant devra vérifier l'exactitude de ses données personnelles et en cas d'erreur solliciter son service gestionnaire pour les modifier.



**douane.gouv.fr**

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects



# TRANSFORMATION

## 2.2. Préparez les pièces à transmettre

- Le **rappor t d'audit préalable**, daté et signé
- La **facture\* d'audit** avec la mention "ACQUITTÉE", "SOLDÉE" ou "PAYÉE", avec :
  - la date et le mode de paiement,
  - le cachet de l'entreprise
  - la signature de toute personne habilitée
  - cette facture doit être à l'adresse du DÉBIT
- Les **devis\*** :
  - postérieurs à la date de restitution de l'audit
  - au nom et à l'adresse du débit
  - datés de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande d'aide
  - présentant la transformation d'au minimum 2 éléments extérieurs et 2 éléments intérieurs du commerce.
  - *En cas de déplacement, l'adresse des devis est celle du nouveau local!*
- Les **photographies** couleur du commerce antérieures aux travaux de transformation faisant apparaître les parties intérieures et extérieures du commerce à transformer
- Le **bilan et le compte de résultat** de l'année civile précédent la demande
- **Un RIB**, comportant l'adresse de l'établissement et mentionnant l'identification IBAN du compte de l'entreprise ou la société exploitant le débit
- **En cas de déplacement**, l'autorisation de la mairie et la copie de l'acte de vente sans prix ou le bail.

\* *Les en-têtes des devis et factures doivent être adressées avec toutes les mentions suivantes :*

- *Dénomination juridique de la société telle qu'elle apparaît sur le Kbis (SNCDUPONTDURAND ou EI JEAN DURAND)*
- *Enseigne (LE BALTO)*
- *Nom du gérant (Jean DURAND)*
- *Adresse postale (du pdv ou du déplacement si le projet est lié à un déplacement)*

\* *Attention, la fourniture de matériels par contrat de type "leasing" ou crédit-bail est exclue du champ d'attribution de l'aide à la transformation.*

# TRANSFORMATION

## Pour le dépôt en ligne sur GIMT:

- Assurez-vous que vos pièces à transmettre soient dans l'un des formats suivants : .odt, .doc, .docx, .jpg, .jpeg, .png, .pdf
- max 5 Mo/ fichier. Si vos fichiers sont trop lourds, vous pouvez les compresser sur <https://www.ilovepdf.com/>.
- Nommez clairement vos fichiers pour faciliter le dépôt de vos pièces.
- Ces pièces seront à cocher au début du formulaire en ligne, sauf si elles se trouvent dans le même document que le rapport d'audit. Si vous oubliez de les cocher, vous ne pourrez pas les joindre par la suite. Les devis doivent être séparés.
- Cochez la case « Annexes » si vous devez joindre l'autorisation de déplacement de la mairie, un tableau détaillé des références et devis, un courrier etc.

# TRANSFORMATION

## 2.3. Identifiez les éléments éligibles dans vos devis

Le détail de chaque élément extérieur, intérieur et complémentaire vous sera demandé lors du dépôt de dossier pour chaque élément coché de la manière suivante :

Exemple :

c) Store-banne

Quantité	Prestataire *	Devis *	Date *	Réf. article *	Montant HT *
1			jj / mm / aaaa		0,00

**a.**      **b.**      **c.**

La case « Prestataire », la case « Devis » et la case « Réf. Article » ci-dessus doivent comporter 5 caractères au minimum. Si le nom du prestataire, le numéro de devis ou la référence que vous devez indiquer comporte moins de caractère, complétez alors par des « 00 ».

### a. Le numéro de devis

- Il vous faudra **lister tous les N° de devis** liés à un élément, **séparés par un espace**.
- Si le champs « devis » ne vous permet pas de tous les saisir, il faudra les indiquer dans un tableau annexe (exemple de modèle en page 10).

### b. La référence de l'article

- Il vous faudra **indiquer toutes les références d'articles** liées à un élément, **séparées par une virgule**.
- Si le champs «réf. article» est insuffisant, les lister dans un tableau annexe (exemple de modèle en page 10).

### c. Le montant HT

- Le montant devra être indiqué pour chaque élément ou correspondre à la somme des montant HT des références associées.

Nous vous conseillons donc de bien identifier en amont dans vos devis les références appartenant à un même élément éligible et de calculer le montant global HT pour chaque élément.

Exemple :

DAL60LED	DALLE LED 60x60CM	24	Unité	60,00	20	1 440,00	Éclairage intérieur : 2220€ HT
SPOTENCA S	SPOT ENCASTRABLE	12	Unité	65,00	20	780,00	

# TRANSFORMATION

## Conseils :

- ❖ Utilisez les pages 3, 4 et 5 de ce document pour identifier les différents éléments correspondant à vos références de devis avant de vous lancer sur GIIMT !
- ❖ Si vous avez plusieurs références pour un même élément, les douanes vous demanderont d'annexer un tableau détaillé à votre demande qui vous permettra d'avoir un montant global par élément lors de la saisie sur GIIMT.

	A	B	C	D	E
1	Nature de l'élément	Numéro de devis	Référence de l'article	Montant HT	Montant HT total pour l'élément
2	vitrines	DE-260001	vitrineplexpm	678,4	4869,29
3		DE-260002	vitrinepanlam	918	
4		DE-260003	Vitexpo96H-U961	1250	
5			Vitroppme1100 – cartotte tricolore	259,89	
6			Pose	563	
7	mobiliers et éléments associés – îlots		Main d'oeuvre	1200	
8		DE-260004	4542PP96AR-GREY	480	1602
9		DE-260005	4542PP96AR-GREY	478	
10		DE-260006	4535PP96AV-GREY	542	
11		DE-260007	TERMILOTPPAR-GREY	31	

- ❖ N'oubliez pas d'inclure le montant de la pose et main d'oeuvre

→ ceux-ci doivent être renseignés directement dans l'élément concerné.  
→ Lorsque ces frais apparaissent sous la forme d'un montant global sur la facture, ils seront rattachés à l'élément présentant le montant le plus élevé.

# TRANSFORMATION

## 3. Accès au formulaire en ligne

### 3.1. Connectez-vous à GI MT

Pour cela, rendez-vous dans votre espace personnel sur le site <https://www.douane.gouv.fr> en puis cliquez sur « Gestion Informatisée du Monopole du tabac (GI MT) ».

### 3.2. Cliquez sur « Aides»

### 3.3. Cliquez sur « Aides du protocole 2023 – 2027»

Les aides du protocole s'affichent, parmi lesquelles **l'aide à la transformation**.

### 3.4. Cliquez sur « Déposer une demande d'aide à la transformation»

La saisie de votre demande en ligne peut commencer !

A la fin de la procédure, une fois que vous aurez cliqué sur « Envoyer votre demande », un message s'affichera avec votre numéro de dossier TXX-XXXX. Vous recevrez également la confirmation par email.

Ensuite, vous aurez accès au statut de votre dossier dans GI MT > Aides > Aides du Protocole 2023-2027 > Aide à la transformation > Liste des aides existantes. C'est à cet endroit que s'affiche les aides déposées.

**!\\ ne débutez pas vos travaux avant de recevoir la décision d'attribution (= accord) des douanes. Cette dernière vous permet de vous assurer que l'enveloppe des 20M€ n'est pas consommée, vous précise le taux de l'aide et le montant prévisionnel maximal.**

# TRANSFORMATION

## 4. Contact de la Plateforme Transformation

**La Plateforme est à votre disposition pour une relecture de votre dossier avant transmission aux douanes, ainsi que pour tout complément d'information.**

**Plateforme d'accompagnement transformation  
buralistes**

**01 44 69 28 81**

**transformation.buralistes.fr**